

RAPPORT DE JURY

ACADEMIE DE ROUEN

EXAMEN PROFESSIONNEL DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT DE CLASSE SUPERIEURE

SESSION 2015

I. PRESENTATION

Ce rapport est destiné à compléter l'information des candidats de l'examen professionnel de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure, ainsi que celle des formateurs préparant aux épreuves de ce concours.

➤ Le calendrier

- Epreuve(s) écrite(s) d'admissibilité : le 9 janvier 2015
- Epreuve(s) orale(s) d'admission : 16 mars 2015 et 17 mars (après-midi) 2015

➤ Le rôle du jury et les principes réagissant l'action du jury

Le rôle du jury est de noter les épreuves et de dresser la liste des candidats par ordre de mérite et de fixer un seuil d'admission. Les épreuves doivent se dérouler de manière à ne pas avoir de rupture d'égalité entre les candidats. L'obligation d'assurer l'égalité dans le déroulement des épreuves repose sur l'exigence d'impartialité et d'indépendance des membres de jury.

Les décisions sont prises collégalement par le jury. Les délibérations du jury n'ont pas besoin d'être motivées, le jury n'a pas obligation d'accompagner d'appréciation les notes qu'il attribue aux copies.

II. LES DONNEES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts	12
Nombre de candidats inscrits	74
Nombre de candidats présents	54
Nombre de candidats admissibles	27
Nombre de dossiers RAEP reçus	<u>12</u>
Nombre de candidats admis	<u>12</u>
Nombre de candidats inscrit sur la liste complémentaire	<u>0</u>

➤ Les notes

Epreuve(s) écrite(s)	Epreuve(s) orale(s)
Note minimale : 5/20	Note minimale : 06/20
Note maximale : 14/20	Note maximale : 15,50/20

III. EPREUVE ECRITE : ADMISSIBILITE

1- L'objet de l'épreuve

L'épreuve écrite consistait en la rédaction d'une note relative à une problématique de gestion des personnels, à savoir la procédure de reclassement d'un enseignant ayant épuisé ses droits à congé maladie. La note devait également comprendre la résolution concrète du reclassement en question. Le dossier documentaire correspondant comportait 20 pages.

2- Evaluation de l'épreuve écrite (la forme, le fond, le niveau des copies ...)

Le niveau global a été jugé plutôt faible, la moyenne des notes sur 54 copies étant de 8,09, avec des notes allant de 5 à 14. La moyenne des différents correcteurs allait de 7,39 à 9,06. L'écart maximal était donc de 1,67 et l'écart à la moyenne de 0,97.

De façon à avoir un nombre suffisant de candidats à l'oral par rapport au nombre de postes, le seuil d'admissibilité a été fixé à 8, seuls 12 candidats ayant obtenu la moyenne à l'écrit.

3- Les principales erreurs relevées

De très rares copies comportaient un timbre en bonne et due forme. La notion de « sous couvert » est manifestement à acquérir. D'une manière générale, la résolution du cas pratique a été soit non résolue, soit résolue imparfaitement.

4- Les conseils suggérés par les correcteurs

Il faut soigner le style et la présentation. Une copie aérée, bien écrite est déjà plus facile et plus plaisante à lire et à corriger. Sans que cela donne par principe des points supplémentaires, cela agit sur la perception générale de la composition par le correcteur.

Il faut que les candidats prennent le temps de se relire, pour corriger certaines fautes d'orthographe qui pourraient être évitées.

IV. EPREUVE ORALE : ADMISSION

1- Déroulement de l'épreuve

L'épreuve s'est déroulée sur 1 jour et demi, dans de bonnes conditions d'organisation. Il avait été décidé collégalement, une fois la présentation du candidat terminé, d'opérer le questionnement sur le RAEP pendant quelques minutes puis d'élargir sur les connaissances générales.

2- Les observations, les recommandations du jury

La présentation orale, pour la plupart des candidats n'a pas été suffisamment préparée, certains ayant du mal à atteindre les 10 minutes, d'autres au contraire devant être arrêtés dans leur discours. D'autres encore donnaient l'impression de réaliser cet exercice pour la première fois.

Il est apparu parfois une dichotomie entre l'écrit et l'oral, certains candidats, questionnés sur des expressions employées dans leur rapport, ayant du mal à leur donner un sens.

Sur la partie d'échanges avec les candidats, on note globalement un manque de recul et d'ouverture. Dès que les questions sortaient du cadre des fonctions exercées, les réponses se faisaient plus floues, voire devenaient inexistantes.

Il est impératif que les candidats à un examen B+ s'intéressent à l'actualité du ministère, mais aussi qu'ils aient un regard curieux sur leur environnement national

Rapport établi par Monsieur JACHIMIAK, Président du jury.